

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit et le quatre septembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le vingt-neuf août, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID.

Absent(s): aucun

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite une bonne reprise à chacun après la pause estivale. Il fait le point sur l'actualité de l'été (travaux et animations) et liste des enjeux de la rentrée. Il remercie par ailleurs Valentin Perrière, membre du Conseil Municipal Junior, pour sa carte postale adressée aux élus pendant l'été.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur DESRIEUX Claude est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2018

Le procès-verbal de séance du 6 juillet 2018 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 6 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : contrat maintenance copieurs, convention entretien éclairage public, changement d'un PC portable à l'école, nouveau portail coulissant aire sportive du parc, achèvement des travaux de la salle des fêtes, versement de la subvention 2018 au SIVU Valloire Loisirs, contribution annuelle au SDIS, protection des candélabres, compresseur pour le service technique, nouveau meuble bibliothèque, reprise de concessions au cimetière.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.
Versement de la subvention pour les sorties scolaires à l'Ecolline.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Georges Anthonioz, adjoint, pour la pose du portail à l'entrée des jeux de boules (aire sportive du parc municipal).

3. Bulletin municipal « Moras Infos » septembre 2018

Monsieur le Maire présente le contenu du dernier « Moras Infos » à l'assemblée. Les élus de la commission communication et la secrétaire de mairie sont remerciés pour leur travail de collecte d'informations, d'élaboration, relecture et diffusion de ce bulletin municipal distribué début septembre.

4. Point sur la rentrée scolaire

L'effectif scolaire de cette rentrée démarre à 64 élèves. Nathalie FAURE conserve la direction et enseigne en classe de CP, CE1-CE2. Marlène NIVON enseigne en classe de maternelles (PS à GS). Aurélie BRUNON et Nadège PINTO, nouvelles enseignantes, partagent la classe de CM1-CM2 (lundi, jeudi et vendredi pour Mme BRUNON et mardi pour Madame PINTO).

Monsieur le Maire signale qu'une note de rentrée a été remise à chaque famille sur l'école, les études (gratuites) et le service périscolaire (cantine/garderie). Il rappelle que le quotient familial doit être apporté au secrétariat de mairie pour appliquer les tarifs adéquats de cantine et garderie.

Il rappelle également l'élection d'un nouveau Conseil Municipal Junior Samedi 29 septembre (candidatures d'enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2).

5. Demande de subvention de l'Association Communale de Chasse Agréée

Monsieur le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association communale de chasse agréée pour la réfection de la cabane sise 565 Chemin de Combet.

Il explique que les membres de l'ACCA, utilisateurs de cette cabane, souhaitent rénover la toiture, créer une dalle au sol et repeindre les boiseries.

Considérant que cette cabane est sise sur du foncier communal, qu'elle est utilisée par de nombreux promeneurs et randonneurs fréquentant les boucles communales et considérant le montant des travaux avoisinant un total de 2100 €, Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'association communale de chasse agréée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Projet de modification des statuts de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire expose la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2018 concernant un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Le projet de statuts modifiés a été proposé aux membres de l'assemblée communautaire pour passer la compétence « GEMAPI » de « facultative » à « obligatoire » (de par la loi) et compléter la compétence facultative « Mobilités » compte-tenu des nouvelles actions engagées dans ce domaine (aide au permis de conduire notamment).

Le Conseil communautaire de Porte de DrômArdèche a approuvé cette modification. Le projet de statuts modifiés est désormais soumis aux communes membres pour consultation de leurs conseils municipaux dans les conditions prévues par la législation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Fête de la Poire 2018

Monsieur le Maire présente le programme de l'édition 2018 de la fête de la poire. L'invité d'honneur sera cette année l'AOP du Piment d'Espelette. Inauguration officielle à 11h le dimanche 23 septembre.

Sont notamment prévus : un marché au village avec stands de l'Office de Tourisme, de la MFR, d'Interfel, des balades à dos d'âne et en calèche dans les vergers, des repas sur 3 sites différents, des danses et musiques folkloriques, de nombreux exposants-artisans et animations diverses. La Confrérie de la Poire de la Valloire intronisation également deux nouveaux chevaliers.

8. Point sur la procédure en cours de révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nomination par le Tribunal Administratif de Madame Anne MITAULT en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui se déroulera du 10 septembre au 11 octobre. Trois permanences sont prévues en mairie : le 10 septembre de 9 heures à 12 heures, le samedi 15 septembre de 9 heures à 12 heures et le 11 octobre de 9 heures à 12 heures. Le dossier complet de PLU est en ligne sur le site internet de la commune.

9. Proposition de reconduction de la taxe d'aménagement communale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réforme de la fiscalité de l'aménagement issue de la loi de finances rectificative 2010 et l'institution de la taxe d'aménagement qui a remplacé l'ancienne TLE (taxe locale d'équipement), taxe CAUE et espaces naturels et sensibles.

Si la TLE était basée sur la SHON (surface hors œuvre nette), Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est calculée sur une surface planchée hors épaisseur des murs. Elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de construction. Cette surface s'entend de la somme des surfaces de planchers closes et couvertes, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide :

- de reconduire le taux actuellement en vigueur de 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^{er} de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^e de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI, prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+).

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

10. Point sur les travaux en cours et questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les différents dossiers en cours :

100^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 : La cérémonie du 11 novembre sera étoffée pour la circonstance. Par ailleurs, une stèle du souvenir sera installée au cimetière en mémoire des victimes des conflits du XXe siècle dont les concessions expirées ont été abandonnées. Les plaques de ces tombes seront ainsi regroupées sous l'inscription suivante :

*« Moras
A ses héros reconnus et anonymes
Humanistes victimes de guerres
Morts pour la France »*

CIS La Valloire : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la prochaine passation de commandement au Centre d'Incendie et de Secours La Valloire. Il fait part de la demande du centre de participer au vin d'honneur organisé à l'issue de la cérémonie. Comme lors de cérémonies antérieures, Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande en offrant la « Morassienne » réalisée par les arboriculteurs de la Valloire en apéritif local. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Associations communales : L'Ecolline souhaiterait pouvoir utiliser une partie du local inférieur au pavillon du parc pour du stockage de matériel. Le lieu étant aussi utilisé par l'Amicale Boule de Moras, il est proposé que les présidents respectifs en échantent. Avis de principe favorable de la commune.

Questions diverses :

- Installation d'un évier au local du Comité des fêtes (travaux programmés)
- Reprise du sol aux abords de l'église et du cimetière avant La Toussaint (gravier et enrobé)
- Dégradation des marches en bois au parc (les emmarchements le plus abimés ont été changés)
- Ambrosie et allergies en cette période : Monsieur le Maire veillera à ce que les espaces publics soient nettoyés. Il demandera aussi aux agriculteurs d'intervenir sur les parcelles agricoles envahies.

Quelques dates à venir :

- Réunion de groupe bibliothèque le 7 septembre.
- Café mille-feuille le 8 septembre.
- Parrainage républicain le 8 septembre.
- Journées Européennes du Patrimoine le 16 septembre.
- Assemblée générale L'Ecolline le 18 septembre.
- Assemblée générale et 40 ans FNACA le 22 septembre.
- Fête de la Poire le 23 septembre.
- Théâtre Valloire Loisirs (cent mètres papillon) le 25 septembre.
- Election nouveau CMJ le 29 septembre.
- Concours belote L'Age d'Or le 29 septembre.
- Passage du Bus Santé le 1^{er} octobre.
- Passation commandement CIS La Valloire le 19 octobre.
- Congrès des maires de la Drôme à Romans le 25 octobre.
- Conférence géologie de la Valloire le 27 octobre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 16 Octobre 2018 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.